

## Page 2

### ■ Formation professionnelle

Signature de deux accords en vue des travaux paritaires

## Page 3

### ■ Ressources humaines

Emploi dans l'assurance : des évolutions qui se confirment

## Page 4

### ■ Statistiques

Panorama du marché de l'assurance en 2007

## Trois questions à

## Xavier Bertrand,

ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité



La diversité dans les entreprises est-elle un enjeu important pour vous ?

La diversité dans l'emploi est l'un des enjeux fondamentaux pour que demain, l'égalité des chances devienne une réalité dans le monde professionnel, et en premier lieu dans les entreprises. Au-delà de la lutte contre les discriminations

pour laquelle le gouvernement reste très vigilant, notre défi est aujourd'hui de faire évoluer le regard et changer les mentalités. Les partenaires sociaux ont signé en 2006 un accord national interprofessionnel qui donne un cadre méthodologique à la promotion de la diversité dans l'entreprise ; nous travaillons actuellement avec eux à étendre cet accord au plus grand nombre d'entreprises et de salariés possibles. Par ailleurs, le gouvernement travaille à la mise en place d'un « Label Diversité », qui sera remis aux entreprises qui se conformeront à un ensemble de critères très avancés sur ce volet. Ce Label sera mis en place avant la fin juin 2008, et les premières entreprises seront labellisées dès cet été.

L'emploi des jeunes est une préoccupation majeure. Beaucoup peinent à trouver un emploi, alors que les assureurs ont du mal à assurer la relève du papy boom, faute d'un nombre suffisant de candidats diplômés. Comment

approchez-vous ce problème de la relève et des viviers dans les prochaines années ? Qu'attendez-vous des entreprises sur ce point ?

Pour ce qui relève du ministère du Travail, je veille tout particulièrement à ce que le stage, qui est souvent la première image de l'entreprise auprès des jeunes, se déroule dans les meilleures conditions, et lui permette de préparer son insertion

>>>

“  
Votre profession propose souvent des offres de stage aux jeunes via les établissements d'enseignement supérieur ; je vous encourage vivement à poursuivre votre démarche...  
”



dans le monde du travail. En lien avec Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les universités, les partenaires sociaux, les associations et les entreprises, nous travaillons au sein d'un comité des stages, afin, notamment, de développer cette pratique tout en l'encadrant davantage dans l'intérêt du jeune et de l'entreprise, mais aussi de faire en sorte que toutes les filières d'études proposent des stages, et fassent découvrir aux jeunes un métier. Je sais, pour l'avoir pratiquée, que votre profession propose souvent des offres aux jeunes *via* les établissements d'enseignement supérieur ; je vous encourage vivement à poursuivre votre démarche aux côtés des universités, car c'est en découvrant le métier, sur le terrain, aux côtés des professionnels, que naissent les vocations.

**Le gouvernement a décidé de supprimer les mises à la retraite avant 65 ans pour favoriser l'emploi des seniors. Envisagez-vous de prendre d'autres mesures pour limiter les départs à la retraite avant 65 ans ?**

Avec un taux d'emploi des plus de 50 ans de 37,9 %, la France se classe seulement au 17<sup>e</sup> rang parmi les pays de l'Union européenne ; il y a donc du chemin à faire. Dans la lignée du plan d'action mis en place en 2006, nous allons donc effectivement prendre des mesures pour favoriser l'emploi des seniors. Nous avons agi avec une première mesure, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008, en taxant plus lourdement les préretraites. La taxation pour les entreprises qui avaient recours aux préretraites était de 24,4 % jusqu'en 2007, elle est désormais de 50 %. Les entreprises qui voudront donc continuer à mettre les salariés en préretraite devront s'acquitter d'un montant élevé pour cela. Et nous allons poursuivre notre action dans ce sens dans le cadre d'un dialogue avec les partenaires sociaux, pour favoriser notamment la négociation de branche et d'entreprise afin d'atteindre l'objectif fixé dans le cadre de la stratégie de Lisbonne : un taux d'emploi des seniors de 50 % en 2010. ■

### **Formation professionnelle**

## **Signature de deux accords en vue des travaux paritaires de 2008**

*La FFSA et le GEMA (Groupement des entreprises mutuelles d'assurances) ont conclu, le 10 décembre 2007, avec les syndicats CFTD, CFE-CGC et CFTC, deux accords sur la formation professionnelle qui s'inscrivent dans la perspective des travaux paritaires à mener en 2008.*

### **Une déclaration commune sur la formation professionnelle et la mixité-diversité**

Cette déclaration, préalable à l'engagement de négociations, rappelle le contexte d'évolution des ressources humaines dans les sociétés d'assurances et confirme l'engagement de la branche en faveur du développement de la formation professionnelle et de la promotion de la mixité et de la diversité. Elle prévoit les points prioritaires, tirés du premier bilan de l'accord « Anticiper et accompagner le changement par la formation professionnelle tout au long de la vie » du 14 octobre 2004, qui seront examinés. Elle annonce également l'ouverture d'une négociation sur la mixité diversité qui traitera des problématiques liées à l'égalité des chances, à l'égalité entre les hommes et les femmes, à l'emploi des seniors et des personnes handicapées ainsi qu'à l'insertion de publics défavorisés. La déclaration commune fixe le calendrier des travaux et programme, après une phase d'état des

lieux et de fonctionnement de groupes techniques paritaires, une négociation durant l'été et l'automne 2008.

### **Un avenant à l'accord sur la formation professionnelle du 14 octobre 2004**

Ce premier avenant institue un dispositif de formation unifié regroupant l'Association pour l'enseignement de l'assurance, le Groupe École nationale d'assurances (entité de pilotage et de coordination créée en 2005) et l'Adap (centre de formation de l'assurance). Ce dispositif, qui sera mis en place en 2008, devrait sécuriser et donner davantage de lisibilité à l'activité des organismes professionnels de formation de la branche. L'avenant traite également de la question du financement de l'École nationale d'assurances – Institut du Cnam, à laquelle la profession manifeste son attachement et son souhait de l'accompagner vers une autonomie financière, tout en assurant son développement dans un cadre concerté. ■

### **Les salons d'information sur les métiers**

La FFSA participe chaque année, à Paris et sur les principales places de l'assurance en France, à des salons d'information sur les métiers.

L'objectif est de communiquer sur notre secteur d'activité et d'attirer les jeunes vers l'assurance.

**Lyon** **Salon mondial des Métiers – Eurexpo (Chassieu)**  
du jeudi 7 au dimanche 10 février 2008

**Paris** **Salon de l'Étudiant – Parc des Expositions – Porte de Versailles**  
du vendredi 14 au dimanche 16 mars 2008

**Paris** **Forum Emploi – Cité des Sciences et de l'Industrie**  
**La Bourse de l'emploi – Medef Ile-de-France et ANPE**  
Mercredi 2 avril 2008

**Ressources humaines**

## Emploi dans l'assurance : des évolutions qui se confirment

*Le rapport de l'Observatoire de l'Évolution des Métiers de l'Assurance, publié récemment, présente les résultats de l'enquête annuelle sur les données sociales des salariés des entreprises du secteur de l'assurance. Il confirme les tendances observées depuis plusieurs années.*

L'Observatoire de l'Évolution des Métiers de l'Assurance a publié récemment sa onzième édition du Rapport de l'Observatoire sur les Métiers des salariés de l'Assurance (ROMA), correspondant aux résultats de l'enquête annuelle sur les données sociales des salariés des entreprises adhérant aussi bien à la FFSA qu'au GEMA, au 31 décembre 2006. Cet observatoire innove cette année en publiant également, les résultats d'une enquête sur la formation des salariés de l'assurance. « Véritable bilan social consolidé » de la profession, le ROMA 2007 confirme les grandes tendances structurelles déjà constatées les années précédentes. Voici quelques traits marquants de l'année 2006.

### Une féminisation exemplaire

La part des femmes dans la population totale des salariés s'accroît de façon continue et atteint 58 % en 2006. La féminisation irrigue l'ensemble des familles de métiers aussi bien les métiers commerciaux que les fonctions « support ». Ce phénomène s'explique non seulement par une hausse du taux d'embauche de femmes, mais aussi, par l'arrêt des systèmes de préretraite créant un plus grand maintien dans l'emploi des femmes de 55 ans et plus.

### Des cadres plus nombreux

La proportion des cadres est également en constante progression et atteint 39 % en 2006, contre 29,7 % en 1996. Cet accroissement s'explique par la combinaison de deux phénomènes :

les nombreuses embauches et les promotions en interne. À l'intérieur de la population cadre, les femmes représentent 42,3 %, en progression constante depuis 1996 contre respectivement 30 % pour la moyenne nationale et 37,5 % dans le secteur bancaire.

### Une retraite plus tardive

La profession de l'assurance a pris conscience dès 1998 de la nécessité du maintien dans l'emploi des salariés de 55 ans et plus. Phénomène déjà observé l'année dernière, les salariés âgés de 55 ans et plus sont donc plus nombreux et représentent ainsi 12,9 % de l'emploi total en 2006, contre 2,7 % en 1996. Comme pour la féminisation, c'est l'arrêt des systèmes de préretraite qui explique ce résultat. Parallèlement, l'âge de cessation d'activité augmente. Il est passé de 56 ans et 1 mois en 2002 à 58 ans et 6 mois en 2006.

### Un renouveau des effectifs

Le vieillissement de la population s'accompagne cependant d'un renouvellement significatif des effectifs. En 2006, près de 11 000 personnes ont été embauchées par les sociétés d'assurances, soit une progression de 5,3 % par rapport à l'année dernière. Sur ces 11 000 personnes, 57,4 % sont des femmes, 24,5 % sont des cadres, et 74,1 % sont titulaires d'un diplôme égal ou supérieur à Bac+2. Les contrats en alternance, de professionnalisation ou d'apprentissage ont connu une forte progression en 2006 de l'ordre de 11,6 %.

### Un effort de formation considérable

L'Observatoire de l'Évolution des Métiers de l'Assurance innove en publiant cette année, et pour la première fois au niveau d'une branche professionnelle, les résultats d'une enquête sur la formation des salariés de l'assurance, le ROFA (Rapport de l'Observatoire sur les Formations des salariés de l'Assurance). Ce rapport, prévu par l'accord sur la formation professionnelle conclu en 2004 par les partenaires sociaux de la branche, reflète la dynamique du secteur de l'assurance dans ce domaine. Il ressort de ce premier rapport que le secteur investit massivement dans la professionnalisation de ses salariés, bien au-delà des autres moyennes interprofessionnelles. Avec des budgets de l'ordre de 4,8 % en moyenne de la masse salariale (l'obligation légale étant de 1,6 %), le taux d'accès global à la formation des salariés de l'assurance s'élève ainsi à 74,3 % et la durée moyenne annuelle à 44 heures (contre respectivement 39 % et 31 heures au niveau national). Il semble donc que les entreprises d'assurances se soient bien emparées des dispositions mises en place par la loi sur la formation tout au long de la vie professionnelle. ■

Les versions intégrales du ROMA et du ROFA sont disponibles sur le site de l'Observatoire : [www.metiers-assurance.org](http://www.metiers-assurance.org)

## Panorama du marché de l'assurance en 2007

En 2007, l'ensemble du marché affiche une légère décroissance, rompant ainsi avec les fortes progressions des années précédentes (+ 12,2 % en 2006 et + 11,3 % en 2005). Les cotisations (affaires directes) de l'assurance sont estimées à 195 milliards d'euros, en baisse de 1,2 %, conséquence directe de la baisse du chiffre d'affaires des assurances de personnes (- 2 %) et de la croissance de celui des assurances de biens et responsabilité (+ 2 %).

### Les assurances de personnes

Le chiffre d'affaires des assurances de personnes (vie, maladie, accidents corporels) s'élève à 151,5 milliards d'euros en baisse de 2 %, après trois années consécutives de croissance à deux chiffres. En assurance vie et capitalisation, les cotisations en affaires directes sont estimées à 136,4 milliards d'euros en 2007, en baisse de 3 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution résulte de l'inversion de la courbe des taux (taux à 3 mois supérieurs à ceux à 10 ans), favorisant ainsi l'épargne des ménages en liquidité, et d'une moindre décollecte des plans d'épargne logement réduisant ainsi les transferts vers l'assurance vie. La collecte nette (cotisations - prestations), en baisse de 18 %, est de 53,4 milliards d'euros, restant toutefois à l'un des niveaux les plus hauts de toute l'histoire de l'assurance vie. Ce sont surtout les supports en euros (contrats monosupport en euros

et supports euros des contrats multi-supports) qui ont baissé en 2007 avec une réduction de la collecte de l'ordre de - 3 %. La collecte des supports en unités de compte est en très légère diminution (-1%) en 2007 à 34,6 milliards d'euros.

L'encours de ces contrats (total des provisions mathématiques et de la provision pour participation aux bénéficiaires) serait de 1 146,5 milliards à la fin de l'année 2007, en progression de 8 % sur un an. Les cotisations versées au titre des contrats maladie et accidents corporels devraient, quant à elles, s'élever à 15,1 milliards d'euros en 2007, soit une hausse de 6 %. Cette évolution s'explique en grande partie par la croissance tendancielle de l'ensemble des dépenses de santé. En effet, les cotisations au titre de frais de soins ont augmenté de 7 % et les cotisations au titre des garanties incapacité, invalidité, dépendance de 5 %.

### Les assurances de biens et de responsabilité

Le chiffre d'affaires des assurances de biens et de responsabilité poursuit son rythme de croissance en 2007 (+ 2 %), présentant une progression légèrement supérieure à celle enregistrée en 2006 (+ 1,9 %). L'évolution du marché des particuliers (+ 1,3 %) se stabilise par rapport à 2006, alors que celui des entreprises progresse (+ 3 % contre + 2,6 % en 2006). Le chiffre d'affaires augmente pour les assurances de dommages aux biens professionnels (+ 2,3 %), pour l'assurance construction (+ 8 %), pour l'assurance de responsabilité civile hors automobile (+ 6 %) et pour les contrats multirisques habitation (+ 5 %). A l'inverse, en assurance automobile, le chiffre d'affaires ralentit, compte tenu de la baisse des tarifs consentie par le marché. La charge des sinistres augmente en 2007 (+ 3,5 %) pour atteindre 31,2 milliards d'euros, après une année 2006 particulièrement clémente (- 0,8 %). Cette évolution est essentiellement due à la croissance des prestations en assurance automobile. En effet, si le nombre de personnes décédées sur les routes a diminué en 2007, le nombre d'accidents corporels et celui des blessés ont, quant à eux, augmenté respectivement de 2,1 % et de 3,3 % (à fin novembre). En outre, il convient de souligner que 2007 a été une année particulièrement marquée par de mauvaises conditions météorologiques et par le cyclone Dean aux Antilles. ■

### DONNÉES CLÉS DE L'ASSURANCE FRANÇAISE EN 2007

	MILLIARDS D'EUROS	VARIATION 2007/2006
<b>Cotisations*</b>		
Affaires directes France (hors réassurance)	195	- 1,2 %
- Assurances de personnes	151,5	- 2 %
- Assurances de biens et responsabilité	43,5	+ 2 %
<b>Prestations*</b>		
Indemnités attribuées aux assurés (affaires directes)		
- Assurance vie et capitalisation	83	+ 10,1 %
- Assurances de biens et responsabilité	31,2	+ 3,5 %
<b>Encours des placements*</b>		
- Actifs gérés au 31 décembre 2007 (en valeur de marché)	1 513,6	+ 6,4 %

\* Estimations

### Assurer

Lettre d'information bimensuelle éditée par la Fédération française des sociétés d'assurances - 26, bd Haussmann, 75311 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 42 47 93 24 - © FFSA -

Internet : [www.ffsa.fr](http://www.ffsa.fr) ou [www.ffsa.com](http://www.ffsa.com)

Directeur de la publication : Jean-Marc Boyer - Directeur de la rédaction : Anne Morrier - ISSN : 1169-4319 - Dépôt légal : janvier 2008

Impression : Afsa, 26 bd Haussmann 75311 Paris cedex 09